



CHARTRE D'ETHIQUE

Association « L'Instant break »

INTRODUCTION

L'association a pour objet le lancement de « L'instant break » sur un territoire. Ce projet a pour objectif de proposer des temps de pause courts aux salariés et managers, entre travail et domicile, afin de décompresser et vivre une vie personnelle de qualité.

Si nécessaire, les breaks peuvent s'ouvrir à d'autres cibles (par exemple retraités, étudiants...)

Sont associés pour l'organisation de ces « breaks » les brasseries, commerçants, artisans locaux ou autres tiers lieux en fonction de leurs possibilités.

L'instant break crée une synergie de territoire entre les différents acteurs qui y travaillent, y vivent ou y passent.

L'Ethique au sein de notre Association :

Notre stratégie de leadership est fondée sur une recherche de prestations innovantes et efficaces pour nos bénéficiaires dans le respect des normes de qualité les plus élevées. Nous visons l'excellence et n'hésitons pas à nous remettre continuellement en cause et à reconsidérer notre façon de travailler.

Nous accordons une grande valeur à l'honnêteté et à la clarté. Nous bâtissons des relations solides et durables avec nos bénéficiaires, nos partenaires et nos fournisseurs, fondées sur la confiance et l'intérêt mutuels. Nous respectons des normes comptables et de reporting élevées et nous soutenons la lutte contre la corruption..

Nous voulons que L'instant break soit un lieu où il fait bon travailler, de manière rémunérée ou bénévole. Nous savons que nos Collaborateurs représentent notre principal atout. Ils doivent bénéficier d'un environnement où le talent et le mérite personnel sont reconnus, la diversité valorisée, la vie privée respectée et le juste équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle pris en compte. Nous croyons qu'il est important d'offrir à nos Collaborateurs un environnement stimulant, des perspectives d'évolution motivantes, ainsi que la possibilité de changer les choses. Nous encourageons un climat d'ouverture, de courage, de générosité et de respect, pour que chaque Collaborateur se sente libre d'exprimer ses questions, ses idées et ses préoccupations.

Nous prenons part à l'amélioration du monde du travail sur ses aspects économiques sociaux et environnementaux. Nous sommes conscients de l'impact de nos activités dans les domaines du management et développement durable. Nous recherchons activement et favorisons les partenaires qui partagent nos valeurs et nos engagements éthiques.

Nous nous engageons à faire vivre concrètement « L'ESPRIT 'Instant break » dans nos activités quotidiennes. C'est essentiel pour pérenniser le succès de notre association. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons élaboré cette charte. Son objectif est de nous aider à comprendre ce que l'on attend de nous en tant que membre de l'association, salarié, bénévole et partenaire. Elle s'applique à chacun d'entre nous, où que nous nous trouvions et quelle que soit notre fonction – du collaborateur nouvellement embauché jusqu'aux membres sociétaires.

Chacun de nous, en tant qu'ambassadeur et membre de l'Association « L'Instant break » prend l'engagement de respecter cette charte.

Vous devez toujours garder à l'esprit que les valeurs et les principes énoncés dans ce document ne sont pas facultatifs, vous devez les respecter, donner l'exemple : la réputation de « L'instant break » dépend de vous.

Vous serez appréciés non seulement sur ce que vous faites, mais aussi sur votre manière de le faire
Les questions éthiques sont rarement simples mais elles doivent être abordées

Au quotidien, l'intégrité et le respect sont les valeurs essentielles.

L'ÉTHIQUE AU QUOTIDIEN

Cette charte a été conçue pour vous permettre de mieux en comprendre la logique et la finalité de notre Association. Cet outil doit aussi pouvoir vous aider à résoudre les questions et les dilemmes que vous pourriez rencontrer dans le cadre de vos missions.

Bien sûr, aucun document ne peut prévoir ni traiter toutes les situations qui pourraient se présenter, d'autant plus que les dilemmes éthiques se situent bien souvent dans des « zones grises » où la solution n'est pas immédiatement évidente.

Nous reconnaissons que certaines situations sont loin d'être simples. Si vous pensez être confronté à une problématique éthique, en cas de doute, la règle d'or est de le signaler et d'en discuter ouvertement ensemble. La Charte éthique apporte une aide utile et pratique sur ces différents sujets et sur bien d'autres dilemmes qui peuvent se poser ponctuellement à chacun d'entre nous.

L'ÉTHIQUE AU QUOTIDIEN s'adresse aux membres de l'Association, bénévoles, salariés et certains partenaires ayant choisi de réaliser leurs missions pour cette structure.

« L'Instant break » reconnaît que L'ÉTHIQUE AU QUOTIDIEN n'est pas exhaustif et que son contenu pourra être amené à évoluer.

L'Association se réserve le droit de changer, modifier ou corriger L'ÉTHIQUE AU QUOTIDIEN à tout moment, avec ou sans délai de prévenance, ainsi que celui d'agir comme elle l'entend de façon appropriée à chaque situation individuelle.

Respect des individus

Nous demandons que tous nos adhérents et tous nos partenaires travaillent ensemble, de façon ouverte et respectueuse. De cette façon, nous maintiendrons à travers notre association une culture basée sur la loyauté, la confiance et la solidarité.

Nous devons reconnaître les idées des autres ainsi que leurs contributions. Le travail d'équipe est encouragé et les succès comme les échecs doivent être partagés. Nous devons écouter avec générosité et partager librement l'information dans le respect des règles de confidentialité de l'Association.

Enfin, le dénigrement des personnes s'investissant pour « L'Instant break » est contraire aux valeurs développées.

Respect de la loi

L'association « L'Instant break » souhaite partager ces principes avec ses partenaires, et s'assurer, dans la mesure du possible, que ces derniers respectent bien ces mêmes lois et réglementations. Elle encourage le dialogue et ses adhérents et partenaires afin qu'ils expriment ouvertement leurs préoccupations légitimes.

Tous les adhérents doivent agir dans le respect de notre L'ÉTHIQUE AU QUOTIDIEN. Nous encourageons tous nos Collaborateurs à exprimer leurs points de vue, à défendre leurs opinions et à signaler les comportements ou requêtes inacceptables. Nous savons que nos adhérents peuvent avoir des préoccupations concernant certaines pratiques et avoir besoin d'aide et de conseil pour les résoudre. Nous veillerons à ce que toute préoccupation exprimée de bonne foi concernant d'éventuels comportements inappropriés de l'Association, de l'un de ses membres ou partenaire soit examinée en détail et que les mesures appropriées soient prises. De bonne foi" signifie ici qu'au moment où vous les avez données, vous pensiez que les informations que vous avez fournies étaient honnêtes et exactes. La voie normale pour signaler de telles préoccupations est d'en informer les membres du bureau.

Qualité des prestations

La qualité de nos prestations est d'une importance capitale. La haute performance, la qualité de nos prestations sont les preuves de notre engagement et de notre respect vis-à-vis de nos clients permettant ainsi de gagner leur confiance, de construire la notoriété de notre marque et de garantir le leadership de notre association dans son domaine. **Ces prestations ne devront pas être effectuées afin d'enrôler les bénéficiaires dans un mouvement sectaire, politique ou religieux.**

Nous nous sommes ainsi engagés à proposer des prestations de qualité. Chaque collaborateur doit poursuivre la recherche de la qualité de nos prestations, et participer à leur développement et amélioration. Un dialogue libre et ouvert sur la proposition de nouvelles prestations ou de nouveaux produits sera favorisé.

Il sera indispensable de s'assurer que toutes les réclamations des clients soient bien transmises aux membres du bureau afin de garder des prestations de qualité.

Utilisation des outils de l'Association

Chacun de nous doit :

- Éviter de manière générale toute utilisation personnelle des ressources de l'Association. L'usage personnel des outils de communication tels que le courrier électronique, le téléphone, l'Internet, etc. peut être toléré dès lors qu'il est limité, qu'il n'entraîne pas de coûts déraisonnables et n'empiète pas sur notre activité.
- Préserver et protéger les ressources de l'Association, éviter qu'elles ne soient perdues, endommagées, mal utilisées, gaspillées, prêtées, transférées ou cédées sans autorisation.
- Éviter tout usage inapproprié des systèmes d'Information, du courrier électronique et de l'Internet
Garder à l'esprit que tous les actifs et documents de « L'Instant break » appartiennent à l'Association.

Confidentialité

La divulgation non autorisée d'informations confidentielles peut porter préjudice à notre association. Nous devons tous nous assurer que toute information, qui ne serait pas publique, reste strictement confidentielle. Ceux d'entre nous ayant accès à des informations confidentielles relatives à nos adhérents ou partenaires ont la même obligation de les protéger contre toute divulgation.

Chacun de nous doit : Limiter la divulgation d'informations confidentielles aux seules personnes ayant un besoin légitime d'en avoir connaissance et ceci dans l'intérêt de l'association, conserver en toute sécurité toutes les données adhérents, prestataires et fournisseurs confidentielles, aussi bien celles sous format papier qu'électronique. Empêcher toute divulgation d'informations confidentielles à des personnes externes à « L'Instant break » (y compris les membres des familles des adhérents).

Représenter l'Association

La réputation de « L'Instant break » dépend du comportement de chacun d'entre nous.

Chacun de nous doit :

- Agir en gardant à l'esprit les intérêts de « L'Instant break »
- Refléter les valeurs de « L'Instant break » dans son comportement professionnel
- Eviter de parler ou d'écrire au nom de « L'Instant break » sauf autorisation
- Eviter de parler ou d'écrire sur des sujets hors de son champ d'expertise.
- Veiller à ce qu'il n'y ait pas de confusion entre ses opinions ou intérêts personnels et ceux de l'Association (par exemple, vous devez éviter d'utiliser le papier à en-tête ou l'adresse électronique de « L'Instant break » pour vos affaires personnelles ou lorsque vous exprimez vos points de vue personnels ou utiliser son adresse personnelle pour communiquer au nom de « L'Instant break »)

Cadeaux et invitations

L'échange de cadeaux ou d'invitations peut contribuer à la compréhension mutuelle et améliorer les relations mais peut également générer des conflits entre intérêts personnels et obligations professionnelles. Lorsque vous recevez des cadeaux ou des invitations, la « règle d'or » est la transparence totale. Lorsque vous offrez des cadeaux ou des invitations, la « règle d'or » est de rester dans les limites du raisonnable et de s'interroger sur la façon dont cela pourrait être perçu publiquement.

Chacun de nous doit : Refuser les cadeaux ou invitations de la part des fournisseurs, à moins qu'ils ne soient, clairement, que d'un montant symbolique . Refuser de recevoir ou de donner des cadeaux en espèces ; Veiller à ce que les cadeaux et invitations que nous offrons soient appropriés et conformes aux valeurs de « L'Instant break » ; Nous devons informer nos nouveaux partenaires de notre politique. Cela devrait grandement contribuer à éviter tout malentendu.

Diversité

Nous croyons en la valeur de la différence et considérons qu'elle constitue un atout important pour « L'Instant break ». Les origines diverses de nos adhérents et partenaires stimulent la créativité et nous permettent de mieux comprendre les bénéficiaires de nos prestations.

« L'Instant break » s'est engagé à faciliter l'intégration de ceux qui ont besoin d'une attention particulière : jeunes adultes, personnes défavorisées ou souffrant d'un handicap.

Chacun de nous doit : Veiller à ne pratiquer aucune discrimination, en particulier basée sur :

- Le sexe
- Le handicap
- La situation familiale
- Les préférences sexuelles
- L'âge
- Les opinions politiques et philosophiques
- Les convictions religieuses
- L'activité syndicale
- Les origines raciales, sociales, culturelles ou nationales

Harcèlement moral

Chacun d'entre nous a droit au respect et à la dignité humaine. Ce principe est fondamental dans notre façon de travailler. Tout comportement ou action pouvant aller à l'encontre de ce droit, et en particulier toute forme de harcèlement moral, est inacceptable.

Dans notre Association, ce qui est privilégié c'est la confrontation entre les faits et les idées, et jamais entre les personnes.

Chacun de nous doit s'abstenir de tout harcèlement moral ; Être respectueux des autres : traiter nos partenaires de comme nous aimerions qu'ils nous traitent.

Respect de la vie privée

Nous avons tous droit au respect de notre vie privée. L'association « L'Instant break » s'est engagé à respecter la confidentialité des informations personnelles concernant ses membres (telles que leurs données personnelles, photos, domicile). Ne sont collectées et conservées que les seules données nécessaires à ses activités.

Si vous êtes autorisé à accéder aux données personnelles de nos membres, vous devez vous assurer de ne transmettre de telles informations, en interne à « L'Instant break », qu'aux seules personnes habilitées et uniquement dans la mesure où cela est nécessaire. Veillez à ne jamais les communiquer à une personne extérieure à L'Association, sauf en cas d'obligation légale ou si le membre vous y a autorisé.

Conflits d'intérêts

Nous devons tous éviter les situations où nos intérêts personnels pourraient entrer en conflit avec ceux de « L'Instant break ». La simple apparence de conflit d'intérêts pourrait nuire à la réputation de « L'Instant break » ainsi qu'à celle de ses membres. En matière de conflit d'intérêts potentiel, la règle d'or est de le révéler pour permettre une analyse approfondie de la situation et il est indispensable de dévoiler l'ensemble des faits. Ce qui, à première vue, aurait pu paraître comme une difficulté pourrait ne pas en être une pour l'Association.

Chacun de nous doit informer les membres du bureau en cas de conflit d'intérêts potentiel donnant ou pouvant donner l'impression d'influer sur son jugement et ses actes, s'abstenir d'occuper un poste, une fonction ou de détenir un intérêt financier au sein de toute organisation qui est un concurrent, un client, un fournisseur ou un partenaire de « L'Instant break » dès lors que vos fonctions à « L'Instant break » vous permettent d'avoir une influence sur la relation.

Activités politiques

« L'Instant break » respecte le droit de chaque collaborateur membre de l'association, de participer, à titre personnel, à des activités politiques, dès lors qu'il est clair qu'en le faisant, il ne représente pas la structure et que cela n'influence pas la nature et le contenu des activités et missions proposées aux adhérents et bénéficiaires.

Tout Collaborateur participant à des activités politiques doit indiquer clairement qu'il ne représente en aucune façon « L'Instant break », il doit éviter toute utilisation des ressources de l'Association (le téléphone, le papier, le courrier électronique et tout autre bien) afin de mener ou de soutenir des activités politiques personnelles.

Contribution à l'Association

« L'Instant break » est une association, socialement responsable et engagé auprès des collectivités dans lesquelles elle développe son activité. Nous encourageons nos membres à jouer un rôle actif pour la collectivité.

Chacun de nous est incité à soutenir les projets d'intérêt général engagés par « L'Instant break », en participant activement à ceux qui nous concernent le plus ou auxquels notre contribution personnelle peut apporter une plus-value. Toute initiative d'intérêt général représente un engagement sur le long terme. Chaque action, indépendamment de sa taille, ne doit être engagée qu'avec un plan clairement défini sur l'évolution du partenariat dans le temps.

Responsabilité vis-à-vis de l'Environnement

« L'Instant break » respecte l'environnement et s'efforce de minimiser son impact écologique. Nous avons pour objectif de communiquer ouvertement sur nos réalisations en ce domaine comme sur nos défis. De nombreuses activités, nécessaires à la commercialisation de nos prestations, ont un effet direct sur l'environnement. Il est de la responsabilité de chacun de chercher à réduire cet impact lorsque c'est possible. En ce domaine, chaque petit geste compte (favoriser l'utilisation de matériaux recyclables et le développement d'emballages biodégradables, réfléchir en quoi nos comportements, dans tous nos domaines d'activité, ont un impact sur l'environnement, de sorte à le minimiser chaque fois que possible. Nous pouvons, par exemple, réduire le nombre de déplacements et voyages inutiles, économiser l'énergie et l'eau et éviter de produire des déchets. Lorsque ces derniers ne peuvent être évités, nous devons veiller à ce que les matériaux soient recyclés ou mis au rebut de façon responsable.

Publicité et Marketing

Le succès de nos prestations et nos produits est fondé sur leur qualité et leur performance intrinsèques. Celles-ci sont indispensables pour gagner et conserver la fidélité de nos bénéficiaires. Tous ceux d'entre nous qui prennent part aux activités de marketing et de promotion des prestations doivent :

- Donner une description juste, fidèle et précise de nos activités et faire tout leur possible pour que les bénéficiaires puissent facilement comprendre quelles sont la finalité de nos prestations.
- Être sensible aux éventuelles réactions à nos publicités de la part des différents groupes religieux, ethniques, culturels ou sociaux

Concurrence

Nous respectons toutes les parties prenantes de notre environnement professionnel, y compris nos concurrents. Nous les traitons comme nous aimerions qu'ils nous traitent. Notre intérêt est de travailler dans un secteur où les pratiques commerciales jouissent d'une bonne réputation. Cela nous facilite la tâche et renforce la confiance de nos clients. Le fait de partager avec nos concurrents des informations portant sur des sujets tels que la tarification, les coûts ou les stratégies de marketing, pourrait, à tort ou à raison, donner l'impression qu'il s'y pratique des ententes sur les prix, le partage de territoires ou d'autres sortes de manipulation ou de distorsion de la concurrence.

Chacun de nous doit :

- Éviter tout contact avec nos concurrents sur toute question confidentielle
- Éviter d'inciter nos clients ou nos fournisseurs à rompre leurs contrats qu'ils pourraient avoir avec nos concurrents.
- S'abstenir d'établir des contrats d'exclusivité
- Éviter les contrats liant ou regroupant différents produits ou services
- S'abstenir de dénigrer nos concurrents
- Informer rapidement les sociétaires opérationnels s'il a été reçu ou utilisé fortuitement des informations confidentielles ou exclusives concernant nos concurrents et dont, lui-même ou des tiers sont les propriétaires légitimes.
- Protéger les informations confidentielles de nos fournisseurs comme s'il s'agissait des nôtres, et en particulier veiller à respecter leurs droits d'auteur et de propriété intellectuelle
- Ne collecter d'informations sur la concurrence que par des moyens légaux et, ce faisant, en s'identifiant toujours

- clairement comme membre de « L'instant break »
- Ne jamais autoriser des nouveaux membres de « L'Instant break », à nous communiquer des informations confidentielles sur des concurrents pour lesquels ils travaillaient précédemment.

ANNEXE

Règlement intérieur de l'Association « L'Instant break »

Afin d'améliorer le fonctionnement de l'Association « L'Instant break » et d'être conforme à la charte d'éthique il est précisé les points suivants qui pourront faire l'objet de chapitres complémentaires en fonction de l'avancement de notre fonctionnement

Adhésion

Le montant des adhésions est de **15€**, il couvre la participation à la gestion administrative, la communication, les assurances et peut donner droit à des entrées gratuites à certains événements organisés par l'Association.

Fichier Clients – Adhérents - Prestataires

Les « clients » trouvés, prospectés au nom de « L'Instant break » intègrent le fichier de l'Association il peut être sous forme papier et /ou électronique.

L'utilisation de fichiers venant d'autres structures devra se faire dans le respect de la loi ou avec l'accord de l'ancien propriétaire.

Un fichier « clients » apporté par un membre de « L'Instant break » devient propriété de l'Association. Il peut être prévu une indemnisation en cas de contractualisation à partir de ce fichier. Ce fichier ne peut plus être utilisé par/ pour d'autres structures (associations, entreprises, collectivités...) sauf accord préalable des membres du bureau.

Tout « client » trouvé dans le cadre des activités exercées au nom de « L'Instant break » en tant que membre ou partenaire de l'Association devient propriété exclusive de l'Association. Il en est de même pour les personnes chargées de la prospection agissant au nom de « L'Instant break ».

Lorsqu'un « client » souhaite continuer une **prestation individuelle** avec une des personnes liées à « L'Instant break » il le signalera juste pour information.

Lorsque le client est une structure publique, privée et associative ou une personne individuelle souhaitant faire réaliser une activité « L'Instant break » au sein de sa structure la demande sera adressée aux membres du bureau de l'Association et sera orientée vers la COOP « Performance QSE » partenaire de l'Association.

Utilisation des messages électroniques

La prospection des « clients potentiels » de L'Instant break » se fait au nom de l'Association à partir de son adresse mail.

Les envois en nombre, (campagne d'e mailing) se font avec l'accord des membres opérationnels après présentation du contenu du message.

Dans le cas d'envois exceptionnels de mails au nom de « L'Instant break » à partir d'une adresse de messagerie personnelle, la signature devra comporter l'adresse mail de « L'Instant break » le nom et titre de l'expéditeur (déterminé avec l'ensemble des membres du bureau) ainsi que l'adresse du site www.linstantbreak.com.

Utilisation de l'image et des éléments de communication

Les visuels conçus pour « L'Instant break » restent la propriété intellectuelle de son auteur. Toute modification est considérée comme violation de la propriété intellectuelle et peut faire l'objet de poursuites sur le plan juridique.

Grille de rémunération des autres prestations

Se rapporter au contrat de partenariat

Engagement :

J'ai lu et je m'engage à appliquer cette charte d'Ethique

Nom et Prénom

Date

Signature